

Les Cahiers des dix



Jean-Étienne Landry [1815-1884], l'un des fondateurs de la faculté de médecine de l'Université Laval

Philippe Sylvain, s.r.c.

Number 40, 1975

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1016212ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1016212ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Sylvain, P. (1975). Jean-Étienne Landry [1815-1884], l'un des fondateurs de la faculté de médecine de l'Université Laval. *Les Cahiers des dix*, (40), 161–196. <https://doi.org/10.7202/1016212ar>

Jean-Étienne Landry [1815-1884]

l'un des fondateurs de la faculté de médecine
de l'Université Laval

Par PHILIPPE SYLVAIN, S. R. C.

Dans des études antérieures sur les débuts de l'Université Laval, j'ai eu l'occasion de retracer la carrière de celui qui en est considéré comme le fondateur, l'abbé Louis-Jacques Casault; parmi ses auxiliaires laïcs de la première heure, il faut faire une place à part à deux hommes qui, dans les facultés de droit et de médecine, conférèrent d'emblée à leur enseignement un lustre de bon aloi, Auguste-Eugène Aubry, spécialiste du droit romain¹, et le docteur Jean-Etienne Landry, dont il sera question dans les lignes qui vont suivre.

* * *

Jean-Etienne Landry était de descendance acadienne et d'origine gaspésienne. L'ancêtre, René Landry, né en France en 1618, épousa, probablement à Port-Royal, vers 1645, Perrine Bourg. Au recensement de Port-Royal, en 1671, sa famille comprenait une fille, Marguerite, et deux fils, Pierre et Claude. Ce dernier prit femme vers 1684 en la personne de Marguerite Thériau. Son fils Joseph, qui naquit le 19 juin 1713, se maria à Port-Royal, le 6 octobre 1734, avec Jeanne Robichaud. Lors du « grand dérangement », la famille de Joseph Landry fut transportée au Massachusetts. L'un de ses fils, Claude, qui avait à peine dix ans lors de la dispersion, revint au Canada vers 1760. Son contrat de mariage avec Hélène Dugas, qu'il épousait à Québec le 16 octobre 1770, indique qu'il était alors à l'emploi de Raymond Bordages comme navigateur. C'est après cette date qu'il alla rejoindre la petite colonie acadienne qui avait trouvé refuge, en 1755, au fond de la Baie-des-Chaleurs, dans le barchois de Tracadieche, nom auquel devait se substituer plus tard celui de

1. *Les Cahiers des Dix*, no 35 (1970), p. 191-320 et no 38 (1973), p. 117-133.

Carleton. C'est là que naquit, le 21 janvier 1775, son fils Sébastien-Etienne, qui deviendra l'un des notables de l'endroit ².

Il était tenu en haute estime par l'abbé Charles-François Painchaud, qui depuis 1806 desservait comme missionnaire la région de la Baie-des-Chaleurs avec résidence à Carleton. Aussi lorsque Sébastien Landry fut devenu veuf, l'abbé Painchaud n'hésita-t-il pas à lui donner en mariage, le 31 octobre 1813, sa soeur Emérence, qui tenait le ménage de son presbytère. Le jour de Noël 1815 naissait leur premier enfant, Jean-Etienne ³.

L'abbé Painchaud avait quitté, l'année précédente, Carleton et la Gaspésie pour venir prendre la direction de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Ayant compris la nécessité d'un établissement d'enseignement secondaire pour desservir la population du Bas du fleuve, il ajoutait, en 1827, aux soins de sa cure les soucis de la fondation d'un collège classique ⁴.

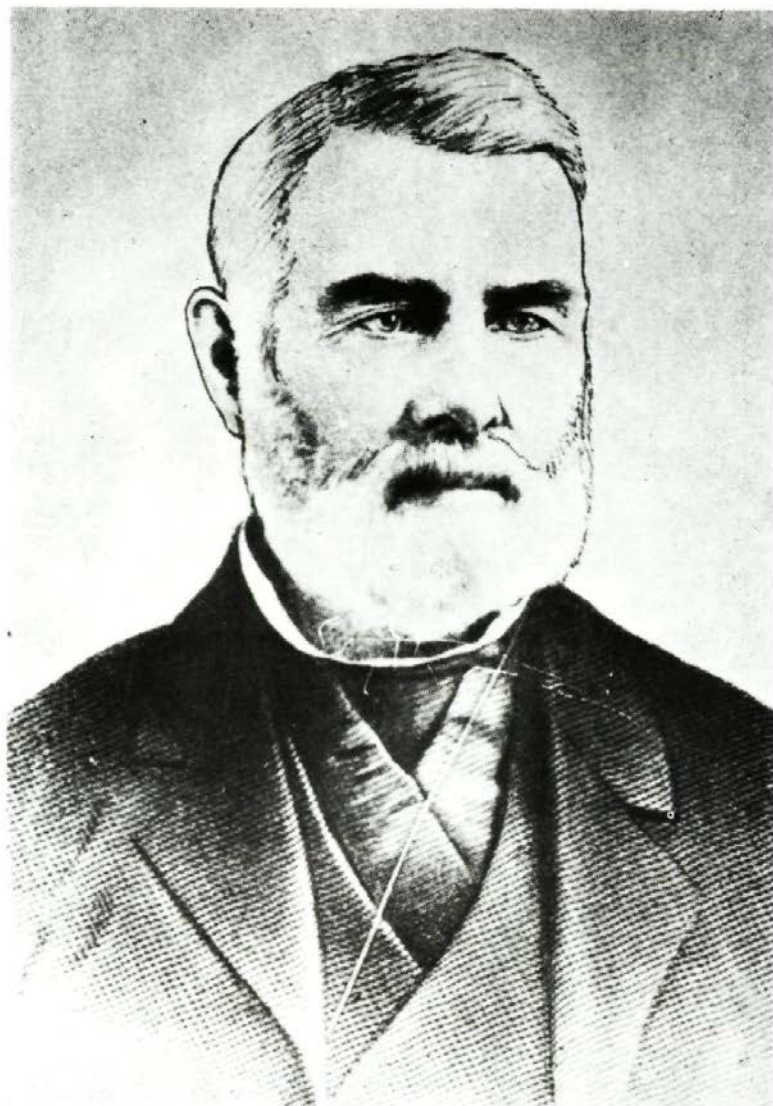
C'est à Sainte-Anne qu'il invita son neveu Jean-Etienne, dont il avait très vite apprécié la vivacité d'esprit, à parcourir le cycle des études secondaires. Le jeune Gaspésien y arriva alors que le collège connaissait des débuts difficiles. Le premier directeur, l'abbé Etienne Chartier, dont les théories pédagogiques favorisaient chez les écoliers une liberté excessive, avait laissé à son successeur, l'abbé Louis Proulx, une situation qu'il fallait redresser à tout prix, si on voulait en corriger les résultats désastreux au point de vue moral et disciplinaire ⁵. Au moment où l'abbé Proulx prenait la relève de l'abbé Chartier, en octobre 1831, Landry commença, à quinze ans, ses études classiques.

2. L'abbé E.-P. Chouinard, *Histoire de la paroisse de Saint-Joseph de Carleton, 1755-1906*, Rimouski, 1906, p. 1, affirme que la famille de Joseph Landry quitta Beau-bassin en 1755 pour aller se réfugier dans le barachois de Tracadieche. Mais l'abbé Patrice Gallant, dans son étude fouillée sur la «Généalogie du Sénateur Philippe Landry, surnommé le Grand-père des petits Franco-Ontariens», *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, VI (janvier 1954), p. 33-39, est plutôt d'avis que cette famille fut d'abord transportée au Massachusetts et que Claude Landry ne revint au Canada que vers 1760.

3. Jules Landry, *Le docteur J.-E. Landry. Conférence prononcée à la Société historique de Québec et à la Société canadienne d'histoire de la médecine, le 25 octobre 1965* (texte dactylographié), p. 2-3.

4. Wilfrid Lebon, *Histoire du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Le premier demi-siècle, 1827-1877*, Québec, 1948, p. 3-13.

5. *Ibid.*, p. 17-19.



Dr Jean-Etienne Landry (1815-1884)
professeur à la faculté de médecine
de l'Université Laval, (1853-1881)
professeur honoraire (1881-1883).



Mgr Thomas-Etienne Hamel, P.A.
recteur de l'Université Laval
(1871-1880 — 1883-1886).

Le collège comprenait soixante-quinze élèves. Les professeurs étaient des séminaristes qui venaient de revêtir la soutane. On y improvisait sur une grande échelle. Les plus doués des écoliers « sautaient » des classes. Aussi trois ans seulement après son arrivée, Jean-Etienne Landry terminait-il sa rhétorique, décrochant en juillet 1834 le deuxième prix d'excellence. Désireux d'attacher son neveu à son collège et rêvant pour lui d'une carrière ecclésiastique, l'abbé Painchaud lui faisait endosser la soutane en septembre 1835 et lui confiait une classe d'éléments latins. Mais l'essai fit long feu. Quelques mois plus tard, Jean-Etienne quittait Sainte-Anne pour Québec, où un autre oncle, le docteur Joseph Painchaud, consentit à le prendre comme clerc médecin ⁶.

De cinq ans plus jeune que son frère, le curé de Sainte-Anne, Joseph Painchaud, né en 1787 dans le faubourg Saint-Roch, pratiquait la médecine à Québec depuis 1811, ayant obtenu sa licence du Bureau médical provincial. En 1823, il dispensait ses soins comme médecin-visiteur à l'Hôpital des émigrés, qu'on venait de construire rue Saint-Jean, près du site occupé aujourd'hui par l'église Saint-Jean-Baptiste. Il était aussi attaché comme praticien à l'Hôpital Général et à l'Hôtel-Dieu. Il n'avait que quelques pas à faire pour se rendre à ce dernier endroit, car sa maison était située en face, au coin de la Côte du Palais et de la rue de l' Arsenal ⁷.

Jean-Etienne Landry s'initiait donc consciencieusement aux rudiments de l'art médical, lorsqu'il dut interrompre, pour quelques jours, ses études et se rendre à pied à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, pour assister aux derniers moments de son oncle-curé. L'abbé Painchaud, usé prématurément par les soucis du fonctionnement d'un collège dont la situation financière était loin d'être brillante, et de l'administration d'une paroisse de 1,800 âmes, s'éteignait le 9 février 1838, en dépit des soins que lui prodiguait son frère, le docteur Painchaud, mandé à son chevet dès la mi-janvier. Jean-Etienne arriva tout juste pour recueillir le dernier soupir de celui qui avait été le protecteur efficace de son adolescence studieuse ⁸.

6. J. Landry, *op. cit.*, p. 7.

7. Sylvio Leblond, «Le Dr Joseph Painchaud et sa famille», dans *Trois siècles de médecine québécoise*, Cahiers d'histoire no 22, la Société historique de Québec, 1970, p. 48-51.

8. W. Lebon, *op. cit.*, p. 28-29.

De retour à Québec, il fut attaché comme interne à l'hôpital destiné aux marins de passage et aux immigrants, dont la construction avait débuté en mai 1832: l'Hôpital de la marine. En 1837, les docteurs Joseph Painchaud et James Douglas en avaient pris la direction. Au témoignage de ce dernier, Painchaud et lui étaient les initiateurs à Québec de cours de médecine proprement dits, le premier se réservant les cours sur la théorie et la pratique de la médecine, tandis que le second initiait ses disciples à l'art chirurgical⁹.

Jean-Etienne conserva un souvenir rien moins qu'enchanté de son passage comme étudiant à l'Hôpital de la marine. Dès qu'il en fut sorti, il confiait à sa fiancée, Caroline Lelièvre, qu'il avait subi un « cours de captivité entre les quatre murs de cette infernale prison » et qu'il n'avait pas oublié ce qu'il y avait « de dégoût, d'ennuis, de souffrances, de désespoir derrière la porte de ce donjon »¹⁰.

Aussi, lorsqu'on lui offrit l'occasion de s'éloigner de Québec, n'hésita-t-il pas un instant. La vieille querelle entre Anglais et Américains s'étant aggravée au sujet de la démarcation territoriale entre le Canada et le Maine, dispute qui prendra fin avec le traité d'Ashburton, en 1842, des troupes furent envoyées dans la région de Madawaska pour s'opposer, le cas échéant, aux incursions américaines. Jean-Etienne endossa donc l'uniforme militaire en qualité de « Medical Attendant of a Detachment of the 24th Regiment »¹¹. *Le Canadien* du 22 juillet 1839 annonçait son départ prochain.

Son séjour aux abords de la frontière disputée fut pratiquement sans histoire, comme nous l'apprend sa correspondance avec sa fiancée, à qui il écrivait peu après son arrivée à Madawaska: « Nous sommes bien tranquilles. Les Américains font du bois tout près de nous. Dimanche huit jours, une trentaine, deux par deux, se tenant par le bras, un capitaine à leur tête, sont venus narguer les gens de Madawaska jusqu'à la porte de leur église. » Si, dans la même lettre, il marquait quelque intention belliqueuse envers les adversaires:

9. C.-M. Boissonnault, *Histoire de la faculté de médecine de Laval*, Québec, 1953, p. 98.

10. Cité par J. Landry, *op. cit.*, p. 16.

11. *Ibid.*, p. 10.

« Ils ont à s'attendre à manger de la soupe chaude dans peu peut-être »¹², ses dispositions martiales demeurèrent effectivement sans emploi et, au bout de sept mois, au début de février 1840, il revenait sur ses pas pour prendre charge de l'hôpital de la Rivière-du-Loup.

A Québec, son oncle Painchaud s'activait pour lui trouver, après son licenciement de l'armée, qui devait avoir lieu au mois d'avril suivant, un emploi permanent. Il conseilla à son neveu de postuler le poste de médecin résident à l'Hôpital de la marine. Cette proposition, loin de l'enthousiasmer, le plongea dans la perplexité. L'Hôpital de la marine, on l'a vu, l'avait meurtri dans sa sensibilité. Et il ne se trouvait pas suffisamment compétent pour occuper un tel poste, comme il le confiait à sa fiancée le 30 mars 1840: « Le Dr Douglas a, paraît-il, fait mon éloge aux commissaires de l'Hôpital. Toutes ces marques de confiance que m'accordent mes supérieurs, au lieu de me faire plaisir et flatter mon amour-propre, ont un effet contraire et j'ai à rougir de les mériter si peu; je suis donc le seul qui connaisse mon ignorance. Je suis peiné d'ajouter que mon séjour au Lac [Témiscouata] et ici ne m'a pas été aussi avantageux sous le rapport de la profession qu'il l'était à Québec, et la différence est grande. Je n'ai eu que la satisfaction de soigner mes malades à ma fantaisie¹³. »

Revenu à Québec, Jean-Etienne Landry, après des examens subsis le 8 juillet 1840, était admis une semaine plus tard, par « l'Administrateur du Gouvernement », « à pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrique dans la Province du Bas-Canada »¹⁴.

Désormais il lui fallait mettre fin à ses tergiversations et se trouver un emploi stable. Le docteur Charles Frémont, qui était lié avec le docteur Painchaud et qui s'était constitué en quelque sorte le protecteur de Jean-Etienne, l'invita à s'établir à la Pointe-Lévis, où il lui confierait la clientèle qu'il s'y était créée, sa clientèle de Québec l'accaparant déjà trop. Jean-Etienne accepta¹⁵. Mais à pei-

12. *Ibid.*, p. 12.

13. *Ibid.*, p. 16.

14. *Le Canadien*, 17 juillet 1840. — Je remercie mon confrère Sylvio Leblond de m'avoir obligeamment communiqué les informations qu'il a cueillies dans le *Canadien* sur Jean-Etienne Landry.

15. J. Landry, *op. cit.*, p. 19-26.

ne y avait-il séjourné un peu moins de quatre ans que l'Hôpital de la marine, dissipant suffisamment ses appréhensions, réussissait à se l'attacher comme chirurgien en avril 1844¹⁶.

Entre-temps il avait épousé à Saint-Roch de Québec, le 31 août 1841, Caroline-Eulalie Lelièvre, fille du notaire Benjamin Lelièvre¹⁷. De retour à Québec, il fixa successivement sa résidence dans la rue du Palais, puis au numéro 44 de la rue Sainte-Ursule¹⁸. En 1850, il était de nouveau domicilié rue du Palais, numéro 5¹⁹. Un premier fils lui était né, Ernest. « A cette époque, fait remarquer son biographe, la mortalité infantile décime les familles, et c'est par-delà deux tombes de nouveau-nés qu'un second fils, Philippe, fera oublier en 1846 ces premiers deuils. Après la perte d'un autre enfant, une petite fille, Cécile, naîtra en 1848. Et malgré des espoirs cinq fois renouvelés par la suite, le docteur Landry et son épouse n'élevèrent que trois des onze enfants qu'ils tinrent sur les fonts baptismaux²⁰. »

* * *

Au moment où le docteur Jean-Etienne Landry s'établissait définitivement à Québec, la capitale du Bas-Canada, dont la population, comprenant celle des faubourgs, était de 45,000 âmes²¹, connaît une sorte d'effervescence commerciale, politique et intellectuelle, qui bat au rythme de la confiance que les Canadiens français ont retrouvée en leur avenir. Se rendant compte que l'Acte d'union, dont le but avait d'abord été de mettre un frein à des aspirations légitimes, leur ouvrait en définitive des horizons nouveaux tant sur le plan politique que sur le plan économique, ils s'emploient fébrilement à profiter des avantages qui s'offrent à eux. La ville de Québec est exemplaire à ce point de vue. Sa population ouvrière s'active surtout dans les chantiers maritimes, une cinquantaine, le long du fleuve, à Sillery, à Lévis, à l'Île d'Orléans, sur les vastes grèves de la rivière Saint-Charles, car Québec construit des

16. *Le Canadien*, 24 avril 1844.

17. *Ibid.*, 3 septembre 1841.

18. *Ibid.*, 12 janvier 1847.

19. *Ibid.*, 10 mai 1850.

20. J. Landry, *op. cit.*, p. 26.

21. Raoul Blanchard, *L'Est du Canada français*, 2 vol., Montréal, 1935, t. II, p. 209.

navires et exporte du bois²². En 1852, Etienne Parent soulignait, dans une causerie, le progrès économique réalisé à Québec depuis dix ans :

Aujourd'hui ce doit être pour nous un sujet d'orgueil et d'encouragement que de pouvoir compter des maisons canadiennes à la tête de plusieurs branches importantes de notre commerce. Aux chefs de ces maisons vous devez, nous devons tous un tribut de reconnaissance nationale. Ils ont relevé le caractère de notre race aux yeux des étrangers et de nos compatriotes d'adoption, en même temps qu'ils seront un exemple et un sujet d'émulation à plusieurs des nôtres. Et si par hasard cet entretien parvient à nos suivants, apprenons-leur qu'en l'an de grâce 1852 nous avions dans Québec, tenant le premier rang dans leurs branches respectives, les grandes maisons Langevin, Masson, Thibodeau & Cie, de Méthot, Chinic, Simard & Cie, de L. & C. Têtu, de Ls. Bilodeau, de J. & O. Crémazie, et autres dont on pourrait faire une mention honorable²³.

Comme le signalait Parent, même le commerce du livre enrichissait — ou semblait enrichir — ses promoteurs, les deux frères Joseph et Octave Crémazie. En effet, leur librairie, d'abord située modestement en janvier 1844 au numéro 15, rue Saint-Joseph — aujourd'hui rue Garneau —, puis quelques mois plus tard dans la rue Sainte-Famille, et enfin, en 1847, au numéro 12, rue de la Fabrique, témoignait de l'importante position que les Crémazie s'étaient acquise à la fois dans le commerce et la vie intellectuelle de Québec et justifiait l'emplacement de leur maison au centre même de la ville.

En janvier 1848, Octave Crémazie figurait parmi les membres fondateurs de l'Institut canadien de Québec. Il encouragea la formation d'une bibliothèque dont il devenait le premier responsable et le principal fournisseur de livres²⁴. La publicité de la librairie et des activités de l'Institut canadien était assurée par son ami Augustin Côté, qui avait fondé, en décembre 1842, le *Journal de Québec*. Côté en avait confié la rédaction à son beau-frère, Joseph Cauchon

22. Narcisse Rosa, *La construction des navires à Québec et ses environs*, Québec, 1897, p. 24-25.

23. Cité dans *Octave Crémazie. Oeuvres I: Poésies*. Texte établi, annoté et présenté par Odette Condemine, Ottawa, 1972, p. 34.

24. *Ibid.*, p. 32.

qui, deux ans plus tard, devenait le député du comté de Montmorency et le héraut impétueux, dans la région de Québec, de la politique du parti réformiste de La Fontaine-Baldwin.

Cette politique avait finalement démontré que les Canadiens français pouvaient et devaient prendre leur place dans le gouvernement de leur pays. Louis-Hippolyte La Fontaine était devenu pour la première fois, en 1848, allié à Robert Baldwin, un premier ministre au sens moderne du mot et, grâce à la Constitution britannique, il s'était révélé le premier Canadien français à pouvoir diriger effectivement les aspirations de son peuple²⁵ au moment où, à Québec, François-Xavier Garneau, dans son *Histoire du Canada*, dont le premier volume paraissait en août 1845, décrivait romantiquement le cheminement historique de ces aspirations.

C'est donc dans une atmosphère exaltante que le docteur Landry commença à exercer son art à Québec. Le 4 décembre 1845, il obtenait l'autorisation d'ouvrir, en sa qualité de professeur d'anatomie, une salle de dissection²⁶. Mais la preuve la plus tangible que sa réputation d'habile chirurgien s'affermissait de jour en jour fut sa nomination de professeur, en septembre 1849, à l'École de médecine de Québec.

Cette École avait obtenu l'existence juridique en 1845, mais l'inauguration officielle n'eut lieu que le 15 mai 1848. Son président était l'Écossais Joseph Morrin, qui présidait déjà aux destinées du Collège des médecins et des chirurgiens du Bas-Canada et qui était attaché comme médecin à l'Hôtel-Dieu. Dans son discours d'inauguration, le docteur Morrin insistait sur les avantages qu'offrait Québec pour l'étude de la médecine :

Les progrès importants du commerce et les avantages particuliers à Québec, comme port de mer, visité tous les ans par plus de 1,200 vaisseaux; la facilité de suivre la pratique de la médecine et de la chirurgie dans un hôpital qui contient plus de 300 lits et reçoit plus de 1,500 malades pendant la durée de la navigation; l'avantage d'examiner et d'observer les cas, de connaître les maladies et d'en rechercher le siège ainsi que les organes affectés; tout est propre à mettre cette École en

25. Jacques Monet, «French-Canadian Nationalism and the Challenge of Ultramontanism», *The Canadian Historical Association, Report 1966*, p. 42.

état de répandre les connaissances les plus importantes dans la chirurgie et la médecine clinique²⁷.

Les principaux professeurs de l'École étaient, outre le docteur Morrin, les docteurs Joseph Painchaud, Charles Frémont, James Arthur Sewell, Pierre-Martial Bardy, Jean Blanchet, James Douglas et Jean-Zéphirin Nault²⁸.

On reconnaît dans cette liste les hommes qui ont été secourables au jeune docteur Landry; mais sa compétence et son expérience sont suffisamment reconnues en 1849 pour que son mérite seul lui permette de s'agréger à ce corps professoral. Il commençait son cours d'anatomie au mois de novembre, comme l'annonçait *le Canadien* du 29 de ce mois, qui ajoutait : « Il est probable qu'à part les élèves en médecine, bien d'autres aimeront à étudier cette science extrêmement intéressante sous un professeur aussi habile que M. le docteur Landry. »

Toutefois l'existence de l'École de médecine fut brève. Elle fermait ses portes dès le 30 avril 1854, cédant la place à la faculté de médecine de l'Université Laval, dont les chaires furent confiées aux professeurs qui avaient entouré le docteur Morrin²⁹. Le 15 octobre 1853, Jean-Etienne Landry signait la lettre que ses collègues Frémont, Sewell, Nault et Blanchet adressaient au recteur de la nouvelle université, l'abbé Louis-Jacques Casault, pour le remercier de les inviter à professer à Laval. Cette lettre priait le recteur d'ajouter à la liste les noms des docteurs Joseph Painchaud et Alfred Jackson³⁰. Ce dernier fut agréé plus tard, mais on ne retint pas Painchaud. Celui-ci en conçut quelque amertume : on préférerait le neveu à l'oncle, mais il faut noter que Painchaud allait bientôt atteindre l'âge de 67 ans ! Le 10 décembre suivant, Landry écrivait une lettre officielle d'acceptation au recteur Casault³¹.

* * *

26. J. Landry, *op. cit.*, p. 27.

27. *Le Canadien*, 29 septembre 1849.

28. Boissonnault, *op. cit.*, p. 139.

29. *Ibid.*, p. 141.

30. Archives du Séminaire de Québec (ASQ), Université 100 — CG.

31. ASQ, Université 100 — CO.

Au Séminaire de Québec, on tenait en très haute considération le mérite et la compétence du docteur Landry. N'avait-il pas été désigné pour faire l'autopsie du corps de l'abbé John Holmes, décédé le 18 juin 1852³²?

Une autre marque d'estime fut celle d'être choisi, immédiatement après sa nomination comme professeur, pour une mission importante, celle « d'acheter en Europe pour la dite Faculté (de médecine) des livres, des instruments et des modèles, et aussi de recueillir, dans les principaux établissements scientifiques de l'Angleterre, de la France et de la Belgique, tous les renseignements dont la dite Faculté ou l'Université pourrait retirer quelque utilité ». Landry était « autorisé à employer huit mille piastres pour ces divers objets »³³.

Il quitta Québec le 18 décembre 1853, en compagnie d'Octave Crémazie, dont c'était le deuxième voyage outre-Atlantique³⁴, pour se rendre à New York et de là s'embarquer le 28 décembre sur l'*Asia*, « palais flottant », qui devait accoster au débarcadère de Liverpool le 8 janvier suivant³⁵. En Angleterre, Crémazie et Landry se séparèrent. Le médecin s'y attarda quelque peu pour rencontrer des célébrités médicales et visiter quelques institutions hospitalières. Puis il traversa la Manche et par Le Havre et Rouen arriva à Paris le 16 janvier. Il y retrouva son compagnon de voyage. Dès le lendemain de son arrivée il dînait avec Crémazie. C'était la première de nombreuses réunions durant les deux mois de séjour : « M. Crémazie doit faire de Paris son quartier général pour une couple de mois encore, écrivait Landry à sa femme. Nous nous voyons assez souvent, quoique presque tout Paris nous sépare. Quand il est libre, nous nous réunissons au Palais-Royal à 5 h. pour dîner ensemble. Mais il est très souvent engagé chez des correspondants³⁶. »

Lui-même était très occupé par les courses qu'il avait à faire dans Paris pour réaliser le but de son voyage : « Je te disais, man-

32. ASQ, *Journal du Séminaire*, vol. I.

33. ASQ, Université 101 — AA.

34. P. Sylvain, *La vie et l'oeuvre de Henry de Courcy (1820-1861)*, Québec, 1955, p. 217.

35. J. Landry, *op. cit.*, p. 30.

36. Cité par O. Condemine, *op. cit.*, p. 57.

dait-il à sa femme, qu'arrivé à Paris, je pourrais t'écrire à tête reposée; je ne savais pas ce que je disais. J'ai été comme une queue de veau, courant après celui-ci, celui-là, les trouvant absents le plus souvent. » Il prit d'abord contact avec Pierre Flourens, le physiologiste bien connu par ses travaux sur les localisations cérébrales et son opposition au darwinisme³⁷. Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française, professeur au Muséum d'histoire naturelle et au Collège de France, Flourens, écrivait encore Landry, « m'a fait le meilleur accueil et m'a offert de me faire assister à leurs séances académiques quand je le voudrais »³⁸.

Puis il fait le tour des ateliers où l'on fabrique des modèles en cire ou des pièces en une sorte de carton, matière qui rend ces pièces plus durables que celles qui sont moulées en cire. Alertés, les fabricants d'instruments chirurgicaux l'assiègent : « . . . pour avoir ma commande, écrit-il le 25 janvier à la même, [ils] me suivent à la piste et c'est à qui se montrera le plus officieux. L'un vient me prendre en voiture pour me conduire à l'hôpital et me présenter; quelquefois il s'en trouve deux à la fois, l'autre m'invitera chez lui et fera branle-bas pour me bien recevoir. Enfin, ils font de leur mieux, et moi je ris sous cape. »

Mais ce sont les visites aux hôpitaux et aux librairies spécialisées qui accaparent le plus clair de son temps : « Le matin, je me rends à un hôpital, soit à la Charité, soit à l'Hôtel-Dieu qui sont tout près d'ici, soit encore à l'Hôpital Cochin ou à l'Hôpital du Midi ou à l'Hospice Necker, et là j'entends une lecture sur la clinique et je vois des opérations. Je n'assiste point à la visite, c'est inutile, le nombre des étudiants nous empêche de voir les malades; alors je n'entre point dans les salles. Je ne suis que la clinique des chirurgiens. Il est midi quand je sors de là. Je m'occupe alors à visiter les instruments, les ateliers, les libraires et à faire de nouvelles connaissances³⁹. »

37. Yvette Conry, *L'introduction du darwinisme en France au XIXe siècle*, Paris, 1974, p. 261.

38. J. Landry, *op. cit.*, p. 31.

39. *Ibid.*, p. 33.

Le début de février voit un peu de relâche dans ses courses : « J'ai à peu près fini la liste de mes livres, écrit-il le 1er février, et c'est ce qui m'a le plus occupé l'esprit. Seulement, il me faudra commencer quelque chose de semblable pour la partie anglaise⁴⁰. » Il se fait fort de rapporter « la plus belle collection d'instruments qui soit en Amérique, confie-t-il au recteur Casault, si je puis dire le mot, que celle que possède la Faculté de Paris, qui renferme dans sa collection un grand nombre d'instruments bons à rien ». Il tend à un résultat identique quant aux ouvrages spécialisés : « Plus l'achat sera considérable, plus vous aurez atteint sûrement le but sur lequel vous tendez, plus nous aurons de la satisfaction et des moyens à notre disposition [...]. Quant à moi, la satisfaction de me montrer en Canada avec une jolie collection de livres, d'instruments et de pièces pathologiques, me fera oublier mes ennuis, mes fatigues et mes veilles⁴¹. »

Après un court séjour en Belgique, dont il rendait compte au recteur Casault dans sa lettre du 22 février⁴², Landry, de retour à Paris, s'affaire à compléter ses achats de livres, d'instruments et de pièces et aussi à remplir les diverses commissions dont le charge le recteur de Laval dans sa lettre du 3 mars : « Vous n'avez pas oublié, je suppose, les vieux costumes universitaires que je vous avais prié de nous apporter de Paris. Je tiens à la toque. Je désirerais beaucoup qu'en passant en Angleterre, vous prissiez la peine de vous en procurer à Oxford. Ceux que je voudrais avoir seraient : 1°) la robe de Bachelier-ès-Arts, 2°) celle de Maître-ès-Arts, et enfin l'habit complet d'un Docteur, n'importe de quelle Faculté⁴³. »

En même temps, Landry était tenu au courant de ce qui se passait à Laval. Le 27 janvier, le recteur lui apprenait qu'on venait d'élire le docteur Jean Blanchet doyen de la nouvelle faculté⁴⁴.

Le 16 février suivant, il était question, dans une nouvelle lettre de Casault à Landry, de l'érection de l'édifice de la faculté, à propos duquel il fallait faire exécuter à Paris « un plan convenable ».

40. *Ibid.*, p. 34.

41. ASQ, Université 101 — E.

42. ASQ, Séminaire 56, no 69.

43. J. Landry, *op. cit.*, p. 37.

44. *Ibid.*, p. 34.

Cet édifice serait situé rue Saint-Georges, sur un terrain qu'on se proposait d'acquérir bientôt. Mais plus que les détails matériels, la tâche de compléter le corps professoral tracassait le recteur :

Les deux chaires à remplir continuent toujours à être pour moi un sujet d'inquiétude. J'ai une terrible peur que nous y trouvions une pierre d'achoppement. Je crois qu'il serait prudent, durant que vous êtes en Europe, de prendre des informations qui nous permettraient de les remplir par des Européens, s'il nous était impossible de faire autrement. Il est toujours prudent, comme vous savez, d'avoir deux cordes à son arc. D'après tout ce que j'entends dire de la Faculté de Médecine de l'Université McGill tous les professeurs sans exceptions sont des hommes capables, et les deux chaires qui sont ici vacantes sont là très bien remplies, me dit-on. Si elles l'étaient mal ici, il n'en faudrait pas davantage pour nous nuire beaucoup dans l'estime des élèves. Vos confrères veulent du Dr Jackson à tout prix. Jusqu'à présent, je n'ai pu me convaincre que ce choix fût excellent, quoique je ne prétende pas dire qu'on en puisse faire un meilleur en ne sortant pas de Québec. On nous a témoigné à plusieurs reprises le désir que ces deux chaires fussent remplies immédiatement, mais mes confrères et moi nous sommes bien résolus à les laisser vacantes jusqu'à votre retour. Peut-être qu'alors vous serez en état de nous aider à faire de meilleurs choix que ceux qu'on nous suggère maintenant⁴⁵.

Avant de quitter définitivement Paris, Landry, veilla à ce que les dernières commissions de Casault fussent exactement remplies, comme il l'écrivait le 16 mars : « On est après me faire un plan pour l'école de Médecine pour lequel je dois payer L 25. C'est l'architecte de l'Institut de France qui me le fait. Les dessins pour diplômes sont confiés à un dessinateur du Jardin des Plantes qu'on m'a beaucoup vanté⁴⁶. »

Le lendemain, il était à Londres, où il abandonna le projet de se rendre en Ecosse et en Irlande, et s'embarqua la semaine suivante sur le paquebot *America* pour Boston.

De retour à Québec le 20 avril⁴⁷, Landry confia aux journaux de la capitale un rapport succinct des résultats de son voyage outre-

45. *Ibid.*, p. 36.

46. *Ibid.*, p. 37.

47. ASQ, *Journal du Séminaire*, vol. 1.

Atlantique. *Le Journal de Québec* en faisait état dans son numéro du 2 mai 1854 :

M. le Dr Landry, dont nous avons annoncé dernièrement le retour d'Europe, où il était allé en mission pour l'Université Laval, a visité l'Université d'Oxford, le University College et le King's College de Londres, et l'Angleterre, les Universités de Liège, de Louvain, de Gand et de Bruxelles en Belgique, et il s'est également mis en rapport avec la Faculté de Médecine de Paris, dont il a suivi en partie les cours pendant son séjour en cette ville. Le Dr Landry a visité ces institutions dans le but d'en étudier les règles, d'en voir leur application dans la pratique et d'en recueillir tout ce qui pourrait être utile à l'Université Laval.

Le Dr Landry de plus était chargé d'acheter pour la Faculté de Médecine de cette dernière institution les livres, les instruments, les préparations anatomiques nécessaires à l'enseignement et nous apprenons que le Docteur a tiré bon parti des diverses sommes qui lui ont été confiées. Le Séminaire a bien voulu, sur sa demande, lui permettre de faire l'acquisition d'une superbe collection de pièces pathologiques naturelles (de plus de 500 pièces), qu'il a ajoutée à un achat considérable de pièces confectionnées qui doivent servir à l'étude des maladies de la peau et autres. Les instruments ont été fabriqués par un des premiers ouvriers de Paris et forme, dit-on, une belle collection. La bibliothèque, qui n'est pas encore complète, se compose déjà de plus de 1,500 volumes sur les différentes branches de la médecine et sur les sciences collatérales et doit incessamment être augmentée de livres en langue anglaise qu'on doit acheter dans les Etats-Unis. On nous dit qu'alors elle comptera plus de 2,000 volumes.

Le séjour européen de Landry, quoique bref, fut donc faste pour la nouvelle faculté de médecine, qui inaugura son enseignement sous les plus heureux auspices. Dès l'année suivante l'étudiant en médecine le plus prometteur de son groupe, Hubert Larue, prenait à son tour le chemin de l'Europe pour aller parfaire ses connaissances à Louvain et à Paris⁴⁸. Il rejoignait d'autres jeunes gens doués que Laval y avait déjà délégués en vue de leur enseignement futur. Le 26 août 1853 étaient partis pour Paris les abbés

48. Yolande Bonenfant, «Le docteur Hubert Larue (1803-1881)», dans *Trois siècles de médecine québécoise*, p. 84.

Louis Beaudet, Alphonse Marmet et Cyrille-Etienne Légaré, qui devaient étudier les lettres à l'École des Carmes. Un an plus tard, l'abbé Thomas-Etienne Hamel s'adjoignait à Beaudet et à Légaré — Marmet était décédé entre-temps ⁴⁹ — pour suivre des cours de mathématiques, et l'abbé Elzéar-Alexandre Taschereau se rendait à Rome afin d'y conquérir le doctorat en droit canonique.

Dans l'intervalle sortaient de terre les trois pavillons de la nouvelle université : celui de la faculté de médecine, le pavillon central et le pensionnat. A Laval on construisait donc allègrement en hommes et en pierres. Un début aussi riche de promesses ne laissait certes pas présager les âpres querelles qui allaient avoir un si fâcheux retentissement sur l'évolution de l'université québécoise et dont, par un singulier paradoxe, allait particulièrement souffrir l'un de ses plus dévoués serviteurs en la personne de Jean-Etienne Landry.

* * *

Landry déploya dans son enseignement médical des qualités que ses étudiants appréciaient au plus haut point : la clarté de l'exposé, la précision des détails et une compétence que vivifiait la pratique quotidienne de la chirurgie à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital de la marine, où il était encore professeur de clinique externe. C'est à lui qu'eut recours son propre doyen, Jean Blanchet, lorsqu'il prit son parti de se faire opérer de la pierre : « Mon cher docteur, la sûreté avant la célérité », lui recommanda-t-il avant une intervention qui devait prolonger ses jours jusqu'au 22 avril 1857 ⁵⁰.

Landry fut également le premier à se rendre au chevet de l'abbé Louis-Jacques Casault, lorsque ce dernier fut frappé de paralysie le 2 mai 1862. Il y fut relayé par les autres professeurs de la faculté de médecine, mais, malgré leurs lumières et leurs soins conjugués, le fondateur et premier recteur de Laval décédait trois jours plus tard ⁵¹.

Les mérites incontestables du docteur Landry étaient reconnus même au loin. En juin 1861, la Société d'anthropologie de Paris

49. J.-E. Landry apprenait le décès de Marmet à Casault dans sa lettre du 2 mars 1854 (ASQ, Université 101, no K).

50. Boissonnault, *op. cit.*, p. 179.

51. *Le Canadien*, 12 mai 1862.

lui décernait le diplôme de *membre correspondant*⁵². La Société d'émulation de Louvain devait plus tard se l'agrèger comme *membre honoraire*⁵³.

En dehors de son enseignement à Laval, des soins accordés à une clientèle de plus en plus considérable et de l'exercice de la chirurgie, Landry consacra une grande partie de ses activités à l'Asile d'aliénés de Beauport, dont il devenait l'un des propriétaires en 1863, l'autre étant, à partir de 1866, le docteur François-Elzéar Roy, qui avait officiellement acheté la moitié de la propriété de Beauport, mais les fonds de la transaction provenaient de Joseph Cauchon qui, selon une entente avec Roy, retirait tous les bénéfices de l'Asile⁵⁴.

Or Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, premier ministre du Québec depuis le début de la Confédération, pour s'assurer l'appui de l'influent député de Montmorency, qui était précisément Cauchon, favorisait l'Asile de Beauport. En 1872 l'opposition conférait les proportions d'un scandale au renouvellement, pour dix ans, d'un contrat entre la direction de l'Asile et le Gouvernement⁵⁵. L'incident provoqua la démission de Cauchon, qui depuis 1866 s'ébrouait en pleine illégalité, et par ricochet celle du Cabinet Chauveau au lendemain de la session de 1871-1872⁵⁶.

Il ne semble pas que Landry fut ébloué dans cette affaire de corruption, bien que l'appât du gain ne fût peut-être pas étranger au « travail de géant » qu'il déploya pendant une vingtaine d'années à l'Asile de Beauport, qui recevait de l'Etat une subvention annuelle d'environ \$150,000. C'est du moins une hypothèse que n'écarte pas son biographe, qui s'empresse toutefois de mettre l'accent sur le zèle médical et philanthropique de son héros : « Si l'intérêt financier pouvait, dans ce cas, en valoir la peine, il n'y a pas à en conclure que l'aspect humanitaire de l'affaire fût négligé. Bien au contraire. Landry en vint à se spécialiser hautement dans les

52. *Ibid.*, 29 juillet 1861.

53. *Ibid.*, 18 juin 1884.

54. Marcel Hamelin. *Les premières années du parlementarisme québécois (1867-1878)*, Québec, 1974, p. 284.

55. *Ibid.*, p. 134.

56. *Ibid.*, p. 286.

questions de psychiatrie et de maladies mentales et il ne négligea ni études, ni voyages à l'étranger pour se tenir dans ces domaines aussi renseigné qu'on pouvait l'être dans le temps. Mais il n'abandonna pas pour cela la médecine générale et la chirurgie, qui demeurèrent également au premier plan de ses préoccupations quotidiennes⁵⁷. »

Le chrétien fervent qu'était le docteur Landry trouvait encore le temps de secourir efficacement les pauvres de la ville de Québec. Il faisait partie de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, dont son cousin germain, le docteur Joseph Painchaud, fils du docteur Joseph Painchaud l'aîné, avait été l'âme à Québec après son retour de Paris en 1846. Ultramontain, Landry imposait silence à ses convictions en collaborant étroitement, au sein des conférences québécoises, avec Narcisse Hamel, sympathisant libéral^{57a} et frère de l'abbé Thomas-Etienne Hamel, secrétaire de l'Université Laval en 1860 avant d'en devenir, pour un premier mandat, recteur le 24 février 1871.

* * *

A partir de 1856, le docteur Landry habita au numéro 27, rue Sainte-Ursule⁵⁸. C'est là que vinrent l'assaillir des deuils très cruels. Tout d'abord il perdit sa mère, qui s'éteignit le 7 janvier 1868 à Carleton à l'âge de quatre-vingts ans⁵⁹. Moins de deux mois plus tard Sébastien Landry descendait à son tour dans la tombe, âgé de quatre-vingt-treize ans, rejoignant sa femme Emérence après une union heureuse de cinquante-cinq ans⁶⁰. Ils dorment tous les deux sous une stèle commune dans le cimetière de Carleton.

Deux ans plus tard, il eut la douleur de perdre sa femme, Caroline-Eulalie Lelièvre, qui décédait le 3 octobre 1870, à l'âge de cinquante-quatre ans: « Madame Landry, écrivait un ami de la famille, n'était pas du monde, mais elle conservait toujours une gaieté aimable, spirituelle; elle savait donner au foyer cette douce, cette

57. J. Landry, *op. cit.*, p. 41-42.

57a. Robert Rumilly, *La plus riche aumône. Histoire de la Société de Saint-Vincent-de-Paul au Canada*, Montréal, 1946, p. 55 et 93.

58. *Le Canadien*, 7 mai 1856.

59. *Ibid.*, 8 janvier 1868.

60. *Ibid.*, 4 mars 1868.

inappréciable vie de famille qui contient le vrai bonheur. L'ornement de sa vertu était l'humilité et la charité envers Dieu et le prochain. Plusieurs fois, dans le cours de sa maladie, elle recommanda de bannir le luxe de ses funérailles; elle voulait que tout y fût simple et qu'au lieu de prodiguer les ornements à sa tombe l'on fondât des messes qui seraient dites toutes les semaines et à perpétuité pour les âmes du purgatoire⁶¹. »

Avec le docteur Landry continuait à demeurer son fils aîné Ernest. Sa fille Cécile était devenue la femme du docteur Georges-Antoine LaRue. L'autre fils, Philippe, après ses études classiques au Séminaire de Québec et des études d'agronomie à l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, avait épousé, en octobre 1868, Wilhelmine Couture, et le jeune couple s'était établi sur une ferme à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, dans le comté de Montmagny. Philippe Landry ne tarda pas à prendre goût à la politique. En 1873, il se présenta comme candidat conservateur contre le libéral François Langelier, professeur à l'Université Laval. Hector Fabre, qui soutenait la candidature de Langelier, se mit en frais de ridiculiser, dans *l'Événement*, l'adversaire non négligeable qu'était Landry et son programme strictement rural : « Son grand mérite est d'avoir enfoui en terre de l'argent qui n'a jamais rendu ni intérêt ni grain. Sous prétexte de faire de l'agriculture savante, il a stérilisé ses prés, tant et si bien qu'il a fini par résoudre ce problème : semer sans récolter. Lorsque, dans les environs de Saint-Pierre, on veut désigner un champ qui ne produit rien, on dit : C'est comme la terre à Landry ! A ces récoltes manquées, il va ajouter une élection perdue. Il aura autant de peine à moissonner des voix dans Montmagny que des épis dans son champ⁶². » Défait, Landry devait prendre sa revanche sur Langelier aux élections de 1875, quand les électeurs de Montmagny lui confièrent le mandat de député à l'Assemblée législative. En 1878, les mêmes électeurs l'envoyaient aux Communes, où il siégea jusqu'au 15 janvier 1887. Le 23 février 1892, il était nommé au Sénat, qu'il devait présider à partir de 1911. Mais le 2 mai 1916, il résignait son fauteuil sénatorial, ayant accepté la présidence de l'*Association canadienne*

61. *Ibid.*, 10 octobre 1870.

62. Cité par Robert Rumilly, *Histoire de la Province de Québec*, t. I, p. 293-294.

française d'éducation de l'Ontario pour livrer la bataille que l'on sait contre le maintien du fameux Règlement XVII⁶³.

Le docteur Landry n'était plus là pour applaudir à la lutte chevaleresque de son fils préféré. De 1870 à 1880 son activité médicale alla décroissant en raison de rhumatismes qui le torturaient et d'une surdité qui s'aggravait d'année en année. « Petit à petit, nous apprend son biographe, ses vacances d'été, toujours prises à Carleton, s'allongent. Il s'y rend en voiture avec son fils Ernest par étapes peu fatigantes, en une huitaine de jours. Et là, c'est la détente en famille, les promenades sur l'eau quand il fait beau...⁶⁴. »

Le 8 mai 1880, en compagnie de son fils Philippe, il partait pour l'Europe. Les deux voyageurs se proposaient d'employer plusieurs mois à visiter l'Angleterre, la France et l'Italie⁶⁵. L'archevêché de Québec leur avait confié, pour être transmis à la Congrégation des Rites, les documents concernant le procès de non culte de la vénérable Marie de l'Incarnation⁶⁶. A Rome, ils étaient reçus en une audience privée par Léon XIII; le lendemain, ils assistaient à sa messe et communiaient de sa main. En France, ils nouèrent des relations très amicales avec la famille du comte Alphonse de Toulouse-Lautrec. « ...cette visite, écrit J. Landry, est à l'origine d'une correspondance toute cordiale qui durera des années entre le comte et la comtesse, d'une part, et le Dr Landry et Philippe, d'autre part. » « Nous n'y trouvons cependant pas, ajoute le biographe, la moindre allusion au célèbre peintre nabot⁶⁷. » C'est que « Petit Bijou », comme on l'appelle depuis sa naissance, vit alors le drame de la découverte de son infirmité: il a quinze ans et il assiste, atterré, à cette transformation tragique qui, lentement, impitoyablement, le ravage et le défigure. « Indigne rejeton d'une race il-

63. Le 2 mai 1916, Philippe Landry écrivait au premier ministre du Canada, sir Robert Borden: « Pour me consacrer entièrement à la défense des Canadiens français d'Ontario, il faut que je descende du fauteuil présidentiel que j'occupe au Sénat. Je vous donne ma démission et c'est avec plaisir que je sacrifierai les quelques années qui me restent à vivre au triomphe d'une si noble cause. » (Cité par Patrice Gallant, *op. cit.*, p. 39.) — Le tome XX de l'*Histoire de la Province de Québec* s'intitule: *Philippe Landry*.

64. J. Landry, *op. cit.*, p. 43.

65. *Le Canadien*, 30 avril 1880.

66. ASQ, *Journal du Séminaire*, vol. III, p. 81.

67. J. Landry, *op. cit.*, p. 44.

lustre et vigoureuse, Lautrec devient un étranger — et il ne l'ignore pas — au sein de sa famille même. Il n'est plus qu'un rameau sec. » Pour échapper au désespoir, il peint sans répit. « Trois cents dessins, une cinquantaine de tableaux : voilà sa moisson pour cette année 1880⁶⁸. »

De retour à Québec, le docteur Landry ne tarda pas à se désister de la direction de l'Asile de Beauport en faveur de son fils Philippe et de son gendre, le docteur Georges-Antoine LaRue⁶⁹. Puis, en avril 1881, il demanda à l'Université Laval d'être mis à la retraite. Dans la séance solennelle de la remise des diplômes, le recteur, l'abbé Michel-Edouard Méthot, au début de son rapport pour l'année universitaire 1880-1881, fit du docteur Landry, en le nommant professeur honoraire, un éloge auquel les événements qui allaient suivre devaient conférer une singulière authenticité :

Un de nos plus anciens Professeurs, Monsieur le docteur Landry, à raison de son âge et de ses infirmités, a cru devoir résigner la chaire importante qu'il occupe dans la Faculté de Médecine depuis la fondation de l'Université. Remplie d'estime et d'admiration par (*sic*) sa science profonde; par (*sic*) son dévouement et son noble caractère; pénétrée aussi de la plus vive reconnaissance pour ses longs services, l'Université n'a pas consenti à rompre tous les liens qui lui attachaient M. le docteur Landry, et elle l'a nommé Professeur honoraire de la Faculté de Médecine⁷⁰.

A leur tour, les étudiants en médecine confirmaient par un témoignage public de gratitude que l'éloge académique du recteur n'était en rien exagéré⁷¹.

Enfin, le 27 juin suivant, le docteur Landry était élevé au grade de commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand⁷² en même

68. Henri Perruchot, *La vie de Toulouse-Lautrec*, Paris, 1958, p. 51.

69. *Le Canadien*, 17 décembre 1880.

70. *Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique 1881-82*, Québec, 1881, p. 48. — La mention suivante apparaît dans le même Annuaire, à la suite de la liste des professeurs de la faculté de médecine: «Professeur honoraire. Jean-Etienne Landry, Ecuyer, Docteur en Médecine, Membre correspondant de la Société d'Anthropologie de Paris, Membre honoraire de la Société d'Emulation de Louvain, ancien Professeur de Pathologie externe et de Médecine opératoire à l'Université Laval.» (p. 20). Cette mention est reproduite dans l'*Annuaire*. . . 1882-83, puis disparaît définitivement dans les Annuaire suivants.

71. *Le Canadien*, 16 mai 1881.

temps, *horresco referens*, que le premier ministre Chapleau, alors la bête noire des ultramontains, pour services rendus à l'Université Laval.

C'est donc dans la sérénité du devoir accompli et entouré de la considération générale que le docteur Landry, désormais domicilié au 135, rue Sainte-Anne, terminait sa féconde carrière, lorsque, soudainement, éclata sur sa tête un orage aussi violent qu'imprévu.

* * *

Vers 1880, le monde catholique était hanté par le spectre de la franc-maçonnerie. Quand, dix ans plus tôt, la papauté eut perdu le dernier lambeau de son territoire, lors de l'entrée des troupes piémontaise dans la Rome de Pie IX, le 20 septembre 1870, la grande majorité des fidèles avait vu dans cette catastrophe le résultat des efforts de la maçonnerie italienne, qui espérait que Rome, devenue la capitale de l'Italie unie, marquerait également la fin du catholicisme ⁷³.

Dans les autres pays catholiques, comme la Belgique et la France, la maçonnerie avait également pris une attitude antichrétienne. En France surtout, avec l'avènement de la Troisième République, on assista au départ d'une maçonnerie de combat, qui donna son appui à tous les éléments qui avaient intérêt à lutter contre l'Eglise ⁷⁴.

Il n'est pas étonnant que, dans un pays à l'écoute de la France comme l'était le Canada français, on ait très vite détecté la menace maçonnique. A Québec, l'ultramontain Jules-Paul Tardivel se distingua particulièrement dans une dénonciation qui finit par tourner à l'obsession : « Nous croyons qu'il est temps écrivait-il dans l'un des premiers numéros de son journal *la Vérité*, que la presse catholique de cette province entreprenne une croisade sérieuse contre la franc-maçonnerie ⁷⁵. »

72. J. Landry, *op. cit.*, p. 45.

73. Alec Mellor, *Nos frères séparés, les francs-maçons*, Tours, 1961, p. 298.

74. Louis Capéran, *Histoire contemporaine de la laïcité française*, 3 vol., Paris, 1957-1961, t. I, p. 175.

75. *La Vérité*, 29 septembre 1881.

Un an plus tard, Tardivel lançait cet avertissement solennel aux francs-maçons canadiens : «...qu'ils soient assurés d'une chose, c'est qu'on a l'oeil sur eux et qu'on ne les perdra pas de vue, quelque épais que soit le voile derrière lequel ils se cachent, quelque profondes que soient les ténèbres dont ils s'entourent ⁷⁶. »

Cette tâche de démasquer les menées maçonniques dans le Québec, le jésuite français Edouard Hamon l'entreprit dans un ouvrage qu'il publia sous le pseudonyme de Jean d'Erbrée : « En Canada, je veux dire notre province de Québec, écrivait-il en 1883, la Maçonnerie semble jusqu'à cette heure assez calme, parce qu'elle est relativement faible. Elle n'attaque ouvertement ni le catholicisme, ni nos institutions sociales, parce que pareille attaque serait prématurée et téméraire, mais l'esprit de la Maçonnerie Québecquoise est aussi anticatholique, aussi antichrétien que celui de la Maçonnerie continentale ⁷⁷. »

Pour corroborer son affirmation qu'« un groupe plus considérable qu'on ne pense d'hommes influents et habiles travaillent activement » au Québec « à mettre à exécution » les visées subversives de la maçonnerie, le jésuite citait des chiffres : « Plus de 1100 Canadiens français ont été reçus dans les loges québecquoises en 1869 : 740 à Montréal, 210 à Québec, les autres dans les diverses loges de la province ⁷⁸. »

Ces dénonciations créaient toute une sensation, d'autant plus qu'elles visaient jusqu'à des clercs. A Québec, l'Université Laval était le point de mire de ces dénonciations de la part des ultramontains du Cercle catholique, qui se joignaient à ceux de Montréal. Ces derniers luttaient désespérément sur place et à Rome pour substituer à la succursale que Laval avait fondée à Montréal en 1876 une université qui fût indépendante et affranchie de ces tares qu'ils décelaient dans Laval : le gallicanisme, le libéralisme et des attaches à la franc-maçonnerie.

76. *Ibid.*, 25 novembre 1882.

77. Jean d'Erbrée, *La Franc-Maçonnerie dans la Province de Québec*, Québec, 1884, p. 245. — Cet ouvrage était édité par le libraire J.-A. Langlais, membre du Cercle catholique de Québec.

78. *Ibid.*, p. 260, note a.

Sur ce dernier point, les adversaires de l'université québécoise atteignaient leur ennemie au défaut de la cuirasse, car Laval comptait dans son corps professoral des protestants, dont certains étaient francs-maçons. L'un d'entre eux, le docteur James Sewell, était même doyen de la faculté de médecine depuis 1863 et comme tel siégeait au conseil universitaire. Le docteur Jean-Etienne Landry jugeait une telle situation inadmissible dans une université catholique. L'abbé Thomas-Etienne Hamel, qui fut recteur de Laval de 1871 à 1880 et de 1883 à 1886, au surplus grand vicaire de l'archidiocèse de Québec, pensait bien différemment, du moins si l'on s'en tient à la version de Landry.

De retour d'un voyage à Rome en 1873, Hamel aurait avoué à Landry qu'il « avait fait tout ce qu'il avait pu à Rome pour faire comprendre que les francs-maçons du Canada n'étaient pas aussi méchants ni aussi dangereux que ceux d'Europe (et cela sans distinction aucune), attendu qu'ils ne sont considérés que comme des membres de sociétés de bienfaisance ou de secours mutuel, mais qu'à Rome, on ne voulait pas entendre raison sur ce point et qu'on devenait tout rouge lorsqu'on affirmait de telles choses ». A quoi le docteur Landry avait répondu « que les francs-maçons *sont partout les mêmes vis-à-vis l'Eglise et la société* ». L'abbé Hamel lui avait alors « objecté comme exemple que Mr le Dr Sewell était un homme honorable (quoique franc-maçon) »; mais son interlocuteur consentait tout juste à admettre que « le Dr Sewell pouvait bien être respectable lorsqu'il n'agissait pas comme franc-maçon »⁷⁹.

Nous avons vu que le docteur Landry fut l'un des propriétaires de l'Asile de Beauport. Or le gérant de cet Asile était, depuis 1853, Clément Vincelette, un ultramontain de la plus belle eau, comme il appert par sa bibliothèque, que l'historien Pierre Savard a analysée avec soin⁸⁰. Le rayon concernant la franc-maçonnerie était bien fourni.

79. ASQ, Université 35, no 99. J.-E. Landry à T.-E. Hamel, 4 mai 1883: cette lettre résume l'entretien que Landry avait eu avec l'abbé Louis-Nazaire Bégin quelques jours plus tôt.

80. Pierre Savard, «La bibliothèque du chevalier Clément Vincelette, 1830-1894», dans *La Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique*, rapport 1965, p. 79-90.

Vincelette fut au nombre des citoyens de Québec qui, le 26 mai 1876, avaient fondé le Cercle catholique, dont il fut le président de 1876 à sa mort survenue en 1894. Le docteur Landry l'y avait rejoint avec son fils Philippe. Parmi les membres figuraient d'autres ultramontains militants comme Israël Tarte, rédacteur en chef du *Canadien*, Jules-Paul Tardivel, son collaborateur avant de fonder son propre journal, le libraire Joseph-Alfred Langlais, Narcisse-Eutrope Dionne et Pamphile Vallée, rédacteurs au *Courrier du Canada*. Tous étaient évidemment des conservateurs irréductibles et comme tels des adversaires déterminés des libéraux, dont l'un, François Langelier, professeur de droit à Laval, avait réussi à faire invalider l'élection dans Montmagny, en juillet 1875, de Philippe Landry pour « influence indue »⁸¹!

Les causes de frictions entre le Cercle catholique, l'Université Laval et l'archevêque de Québec, Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, protecteur de Laval et de surcroît « libéral », ne manquaient donc pas. Lorsque le docteur Landry eut fait part à ses confrères du Cercle catholique de l'opinion qu'entretenait, selon lui, le grand vicaire Hamel sur la franc-maçonnerie, qu'il eut répété la même version à des prêtres qui allaient dire la messe chez lui et que le bruit s'en fut répandu en ville et même au loin, à telle enseigne que l'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr Louis-Zéphirin Moreau, en écrivit à Québec pour avoir des éclaircissements, l'archevêché de Québec accusa vivement le coup et délégua auprès de Landry l'abbé Louis-Nazaire Bégin, promoteur de l'Officialité métropolitaine, pour s'« enquerir de la vérité de ce fait étrange ». Après avoir soutenu que les sociétés secrètes faisaient « de grands progrès en Canada, où on dit que quelques prêtres sont affiliés à ces sociétés ennemies de l'Eglise », Landry répéta à Bégin « qu'il avait été surpris d'entendre dire à M. le Grand Vicaire Hamel, qui revenait de Rome, il y a quelques années, que la franc-maçonnerie de notre pays [n'était] qu'une société de bienfaisance, que la Congrégation de la Propagande n'admettait cette assertion qu'avec beaucoup de difficulté, etc. »

81. Rumilly, *Histoire de la Province de Québec*, t. II, p. 109.

« Je me mis à rire, ajoutait Bégin dans la lettre qu'il écrivait, le 27 avril 1883, à Mgr Moreau, et je lui dis que certainement il n'avait pas bien compris. » Du domicile de Landry Bégin s'était rendu au Séminaire, chez Hamel, qui lui affirma « que M. Landry avait une *toquade* dont personne au monde ne saurait le guérir et que c'était sous l'empire de cette idée fixe de la franc-maçonnerie envahissant tout, même le sanctuaire, que le brave Docteur avait pu [lui] dire une pareille insanité »⁸².

Le 30 avril 1883, l'abbé Hamel écrivit au docteur Landry pour protester contre les propos qu'on lui prêtait⁸³ et lui demander une rétractation des commérages dont il était l'auteur et le point de départ. Afin de s'entendre, Landry proposa à Hamel, par l'intermédiaire de son gendre, le docteur LaRue, une entrevue soit au Séminaire, soit au 135 de la rue Sainte-Anne. Mais, « tout pesé », lui répondit Hamel, le 1er mai, il croyait « que cette entrevue ne pourrait qu'empirer la situation »; de plus, « l'expérience du passé » lui faisait « craindre les conversations »:

Le procédé le plus simple serait peut-être de publier sur les journaux une déclaration comme l'incluse et dont je me déclare d'avance satisfait, si vous jugez à propos d'y avoir recours :

Le soussigné regrette beaucoup d'avoir contribué à répandre le bruit tendant à faire croire que M. le Grand Vicaire Hamel m'aurait dit, il y a dix ans, à son retour de Rome, *que ce n'est pas un grand mal pour un catholique de se faire franc-maçon*, et autres assertions de ce genre.

Des renseignements précis m'ont fait comprendre que j'avais interprété d'une manière tout à fait erronée la conversation que j'ai eue alors avec M. le Grand Vicaire; et je suis heureux de pouvoir dire qu'on ne doit ajouter aucune foi à tous les bruits qui se sont répandus à ce sujet, comme partant de moi, et allant à dire que M. le Grand Vicaire Hamel m'aurait exprimé des idées malsonnantes sur la franc-maçonnerie. Je prie instamment tous ceux qui se seraient autorisés de mes affirmations pour répandre ces bruits (que je reconnais main-

J.-E. Landry, M.D.

82. ASQ, Université 35, no 106: brouillon de la réponse de L.-N. Bégin à Mgr L.-Z. Moreau, 27 avril 1883.

83. *Journal du Séminaire*, vol. III, p. 241.

tenant comme calomnieux), de faire tout en leur pouvoir pour détruire l'impression fautive qu'ils ont pu produire sur l'esprit des personnes à qui ils en ont parlé.

Si vous agréiez cette formule, vous pourriez vous contenter de la signer et de me la renvoyer; j'en ferai faire moi-même des copies pour les journaux avec le simple préambule suivant :

M. le Rédacteur,

Depuis quelque temps on fait circuler sur mon compte des bruits pour lesquels on s'appuie sur l'autorité de M. le Dr J.-E. Landry. La déclaration suivante que je viens de recevoir de ce Monsieur et qu'on m'autorise à publier suffira pour faire cesser tous les cancans.

Tout finirait par là, et il ne serait plus question de cette affaire.

T.-E. Hamel, ptre⁸⁴.

Ne consentant pas à se « déshonorer », le docteur Landry se refusa carrément à signer ce texte, comme il l'écrivait, le 7 juin suivant, à l'abbé Pierre Roussel, secrétaire de l'Université Laval : « En conscience je ne pouvais pas mettre mon nom au bas d'un tel document. Je ne pouvais signer une pièce allant à dire que M. Hamel n'avait pas tenu une conversation que j'avais entendue, que j'étais certain, que je suis encore certain d'avoir entendue⁸⁵. »

L'archevêque de Québec était déjà venu à la rescousse de son grand vicaire. Le 1er juin 1883, Mgr Taschereau publiait un mandement sur les sociétés secrètes. Après avoir affirmé que, d'après l'enseignement de l'Eglise, c'était « toujours une faute très grave que de s'enrôler dans les sociétés secrètes proprement dites, connues sous le nom générique de franc-maçonnerie », Mgr Taschereau énonçait « une règle précise et pratique pour mettre fin à l'aveuglement funeste » dans lequel tombaient « un trop grand nombre de personnes qui ne réfléchissaient pas assez sur les conséquences de leurs actes et de leurs paroles » :

La théologie nous enseigne que le dommage injustement causé à la réputation du prochain soit par calomnie, soit par

84. ASQ, Université 35, no 98.

85. *Le Canadien*, 8 juin 1883.

médiance, est un péché mortel de sa nature contre la charité et la justice. Elle nous dit encore que le jugement téméraire est une faute mortelle de sa nature contre la justice.

A l'égard d'un catholique l'accusation de franc-maçonnerie est certainement assez grave de sa nature pour être la matière d'une calomnie ou d'une médiance ou d'un jugement téméraire grave. Les circonstances peuvent y ajouter un nouveau degré de malice, par exemple s'il s'agit d'un prêtre, d'un grand vicaire, d'un évêque, d'un cardinal... ou de la réputation d'une institution catholique.

Par le temps qui court certains catholiques semblent avoir mis en oubli ces principes élémentaires de justice et de charité, dans leurs conversations et dans leurs écrits, en portant à la légère cette accusation de franc-maçonnerie contre des membres du Clergé et contre des officiers publics. Sous le plus futile prétexte on soupçonne d'abord, puis on affirme, et l'on jette aux quatre vents du ciel cette atroce accusation à laquelle on finit par croire fermement, parce qu'elle revient de cent côtés divers et souvent sous le couvert d'un secret hypocrite que l'on reçoit et que l'on communique sans le moindre remords. [...]

Afin que chacun comprenne bien son devoir sur ce grave sujet, nous déclarons cas réservé dans le diocèse les fautes suivantes :

- 1°) Répandre ou répéter de vive voix ou par écrit une accusation gratuite de franc-maçonnerie contre un catholique quelconque, même étranger au diocèse.
- 2°) Faire connaître de vive voix ou par écrit à d'autres qu'à l'Ordinaire de l'accusé ou à son official cette accusation quand on la croit bien fondée.

Jusqu'à nouvel ordre ces deux cas réservés ne pourront être absous que par l'archevêque ou ses grands vicaires, ou par les prêtres à qui la faculté en aurait été spécifiquement donnée pour des cas particuliers⁸⁶.

Comme si ce texte, qui fut reproduit par les journaux de la capitale, n'était pas suffisamment explicite à l'endroit de Landry, l'archevêque écrivit à l'abbé Hamel, le 4 juin, une lettre qui était de nature à dessiller les yeux les moins avertis et qui fut également insérée dans les journaux à la suite de son mandement :

86. *Ibid.*, 11 juin 1883. — *Mandements, lettres pastorales et circulaires des Evêques de Québec*, t. IV, p. 366-370.

Monsieur le Grand Vicaire,

Quoique dans mon mandement du 1^{er} courant, j'aie déjà fait connaître implicitement ce que je pense de la manière injuste, déloyale et peu chrétienne dont vous avez été traité par des personnes de qui on était en droit d'attendre plus de justice, je crois devoir dire aujourd'hui explicitement que vous n'avez rien perdu de mon estime et de ma confiance. Je vous connais de trop vieille date et vous ai vu de trop près à l'oeuvre pour ne pas continuer de croire à votre orthodoxie et à la vérité de votre parole. Et tous ceux qui vous connaissent seront de mon avis.

On m'a si souvent prêté à moi-même des intentions auxquelles je n'ai jamais songé, des paroles que je n'ai jamais proférées, des actes qui n'avaient pas même le mérite de la vraisemblance, que pour ce qui me regarde, je ne m'étonne ni me soucie guère de tous ces cancons. On va même jusqu'à m'en faire un reproche.

Ce n'est pas que je reste indifférent aux brèches que font à la vérité, à la charité et la justice ceux qui inventent ou propagent des accusations mal fondées. C'est toujours un grand malheur et souvent un véritable scandale qu'on ne saurait assez déplorer. La renommée aux cent bouches les colporte et les amplifie, de sorte qu'un bon nombre de personnes, d'ailleurs bien intentionnées, finissent par dire : Il faut bien que ce soit vrai, puisque tout le monde le dit. C'est aussi sur quoi l'on compte pour le succès de ces oeuvres de ténèbres.

Oui ! oeuvres de ténèbres, car pendant des mois et même des années entières, on confie à tout venant le secret perfide et l'on se garde bien de le dévoiler à celui-là seul à qui l'on pourrait le dire sans péché et avec espoir de faire cesser le désordre que l'on croit exister. On se fait étrangement illusion en croyant servir la religion de cette manière.

Quand, par hasard, l'autorité en entend parler, c'est sous forme de rumeur vague, qui ne saurait donner lieu à une action. On ne peut raisonnablement exiger qu'elle soit toujours à guetter les cancons qui circulent et à les juger.

Je vous permets de publier cette lettre, si vous le jugez à propos⁸⁷.

87. *Ibid.*, 11 juin 1883. — L'original autographe de cette lettre se trouve dans le dossier Université 35, no 102.

Pour cruel que fut le coup que lui portait l'archevêque, le docteur Landry garda le silence, mais il n'en fut pas de même lorsque l'Université Laval lui signifia, par son secrétaire, qu'elle lui enlevait le titre, qu'elle lui avait conféré deux ans plus tôt, de « professeur honoraire ».

Le 5 juin, l'abbé Pierre Roussel lui transmettait une copie de la résolution que le conseil avait votée « unanimement » dans sa séance de la veille : « Que vu la conduite tenue par M. le Dr J.-E. Landry à l'égard de M. le Grand Vicaire Hamel, ancien recteur de l'Université, le titre de professeur honoraire cesse d'être attribué au dit M. le Dr J.-E. Landry⁸⁸. »

Cette fois-ci Landry manifesta dans sa réponse du 7 juin au secrétaire de l'Université qu'on l'atteignait au plus sensible de son être : l'honneur d'un homme qui avait voué le meilleur de lui-même à une institution qui, maintenant, l'écartait ignominieusement comme s'il se fût agi d'un vulgaire calomniateur :

J'accuse réception de votre lettre en date du 5 du présent mois, me transmettant copie d'une résolution qui m'enlève mon titre de Professeur Honoraire à l'Université Laval.

On donne comme motif de cette décision la ligne de conduite que j'ai tenue tout dernièrement à l'égard de M. le Grand Vicaire Hamel.

Cette conduite est-elle blâmable ? On ne le dit pas. La motion n'apprécie en aucune manière ma conduite.

Je suis simplement destitué.

Qui a été mon accusateur ? quel a été le chef d'accusation ? qui a pris ma défense ? qui a proposé mon renvoi ? Impossible de répondre à ces questions. Tout ce que je sais, c'est que je ne sais rien. Le premier avertissement que l'on me donne, c'est la nouvelle que je suis mis à la porte.

Je suis l'un des premiers professeurs de l'Université Laval, occupant cette charge depuis sa fondation. J'ai consacré vingt-sept années de ma vie à y enseigner la médecine, et après vingt-sept années de travail ardu, après vingt-sept années d'un dévouement qui ne s'est jamais démenti et qui m'a valu des éloges

88. *Le Canadien*, 8 juin 1883.

publics, voilà que, sans forme de procès, d'autorité seule, on me retire un titre honorifique, dernier lien qui m'attachait à votre institution, seule preuve tangible de la reconnaissance qu'elle voulait me témoigner.

Après avoir affirmé qu'il eût agi « contre les dictées de sa propre conscience », s'il avait consenti à apposer sa signature aux textes de la rétractation qu'avait rédigés à son intention l'abbé Hamel, Landry ajoutait : « J'aime mieux perdre le titre de professeur honoraire d'une institution pour laquelle j'ai combattu près de trente ans que de voir amoindrir celui d'homme honorable. »

Il lui restait encore sa foi religieuse, dans laquelle il voulait « vivre et mourir » : « Que ceux qui veulent me dépouiller de tout, des honneurs de ce monde du moins, consentent à ne pas m'enlever cette dernière consolation, et je trouverai encore assez de force et assez de charité pour les bénir.

« En terminant, je prie Dieu qu'il protège Laval, qu'il lui donne des professeurs plus capables que je ne l'ai été, un Conseil qui marche toujours dans les sentiers de l'honneur et de la justice.

« C'est tout le mal que je vous souhaite ⁸⁹. »

* * *

Le docteur Landry était alors un valétudinaire confiné à sa chambre et presque totalement sourd. Lors de sa visite, l'abbé Louis-Nazaire Bégin l'avait trouvé incapable de « sortir de sa chambre », de « faire même un pas, d'entendre une parole, à moins qu'on ne la lui crie dans les oreilles ». Les traverses des derniers mois ne contribuaient certes pas à améliorer son état égotant. Aussi fut-il heureux de céder la plume à son fils Philippe qui, polémiste-né, prit vigoureusement en main la cause de son père.

Philippe Landry commença par retirer son enfant, qui était élève au Petit Séminaire de Québec. Il s'en expliquait dans la lettre, datée de la villa Mastai, le 7 juin 1883, qu'il écrivit au supérieur, l'abbé Michel-Edouard Méthot. Après avoir constaté que la mesure qui atteignait son père avait été votée par le conseil uni-

89. *Ibid.*, 8 juin 1883.

versitaire dont, sur treize membres, sept, c'est-à-dire la majorité, appartenaient au Séminaire de Québec, et que le texte de cette résolution avait été immédiatement communiqué au journal libéral *l'Electeur*, Philippe Landry poursuivait:

Votre maison contrôle donc, de fait, toutes les décisions du Conseil universitaire.

Je n'ai pas à me demander si l'expulsion de mon père a été décrétée par le Conseil au complet, je sais le contraire; mais je n'ignore pas que tous les membres de votre maison qui se trouvaient, en cette circonstance, présents au Conseil ont été unanimes.

Cela me suffit et justifie l'attitude que je suis obligé de prendre.

La conduite de mon père a été digne en tous points.

On est allé chez lui lui poser des questions: il a répondu.

On l'a indignement traité dans les journaux: il a gardé le silence.

On lui a demandé de mettre son nom au bas d'une déclaration que sa conscience lui défendait de signer: il a refusé.

Et parce qu'on n'a pas vu vaincre ses scrupules, extorquer de lui une déclaration qui, pour lui, aurait été certainement mensongère, voilà que d'autorité, sans enquête, sans forme aucune de procès, on décrète, *ex parte*, son expulsion du corps universitaire et un journal, officieux sinon officiel, jette aux quatre vents la bonne nouvelle de cette apparente disgrâce.

En honneur et en équité, ces choses-là ne se font pas.

En honneur, on ne peut les tolérer sans protestation.

Je n'ai qu'un moyen à ma disposition pour faire entendre la mienne et je l'emploie.

Je vous donne avis que je retire mon enfant du Séminaire de Québec. J'aurais aimé qu'il eût fait son cours d'études dans cette même institution où mon père m'avait fait suivre le mien, mais, en honneur pour ma famille, je ne le puis.

J'ai une raison additionnelle que je vous donne de suite.

Mon fils ne peut plus rester dans une maison où les maîtres de salle poussent l'indélicatesse jusqu'à lui parler de cette malheureuse affaire et où l'on cherche à ridiculiser mon père

en disant à son petit-fils que M. le Dr Landry a accusé M. le grand vicaire Hamel d'être franc-maçon — une fausseté.

Puis, après avoir affirmé qu'il lirait à son fils, en guise de « palliatif efficace », l'éloge que lui, l'abbé Méthot, alors recteur, avait fait du docteur Landry, il concluait: « Si ie présent n'est pas gai, avouez du moins qu'on peut se reposer sur les souvenirs du passé⁹⁰. »

N'ayant pas obtenu de Mgr Taschereau l'autorisation de citer l'abbé Hamel devant le tribunal de l'Officialité métropolitaine⁹¹, Philippe Landry partait pour Rome le 4 août suivant⁹². Le but de son voyage était double: dénoncer, au nom du Cercle catholique, le mandement de Mgr Taschereau sur les sociétés secrètes et présenter aux cardinaux de la Propagande la cause du docteur Landry et un volume de pièces justificatives⁹³: « Victime d'un traitement indigne, écrivait Philippe Landry, persécuté par ceux-là mêmes qui auraient dû venger son honneur, le docteur Landry, de Québec, a demandé aux tribunaux ecclésiastiques de son pays une protection qu'il n'a pu obtenir, une justice qu'on lui a impitoyablement refusée. Il se tourne maintenant vers le Tribunal suprême et, s'adressant au Saint-Siège, il lui demande le redressement des torts immérités qu'il a subis, la réparation de son honneur gravement outragé^{93a}. »

Mais Rome, excédée des rapports contradictoires qui lui parvenaient presque chaque jour de la catholique Province de Québec, voyant de moins en moins clair dans l'écheveau embrouillé à souhait de la question universitaire Laval-Montréal et des querelles politico-religieuses qui atteignaient alors leur maximum d'acuité, décida de déléguer outre-Atlantique, pour se rendre compte sur place des difficultés canadiennes et tenter de les résoudre, un

90. ASQ, Université 35, no 103.

91. Le 21 juin 1883, l'archevêque de Québec donnait à Philippe Landry le motif de son refus: « . . . vous devez vous adresser au St-Siège, parce que je me suis déjà prononcé sur cette affaire et que l'Officialité ne peut réformer mon jugement. » (Cité dans *Landry vs Hamel*, p. 112.)

92. ASQ, *Journal du Séminaire*, vol. III, p. 242.

93. *Landry vs Hamel*: *Sommaire, mémoire, documents et pièces justificatives* par A.-C.-P.-R. Landry, député à la Chambre des Communes du Canada. Rome, Imprimerie Editrice Romana, 1883, XVIII-138 p.

93a. *Ibid.*, p. VIII.

consulteur de la Propagande, le cistercien belge Dom Henri Smeulders, qui quitta la Ville éternelle le 20 septembre 1883. Philippe Landry revint peu après à Québec, pour lui soumettre son mémoire contre Hamel. Celui-ci répondit par un contre-mémoire daté du 13 juin 1884⁹⁴.

Les choses en étaient là lorsque le docteur Jean-Etienne Landry décéda à son domicile quatre jours plus tard, le 17 juin⁹⁵. On lui fit des funérailles modestes, comme il l'avait requis, à la basilique Notre-Dame de Québec. On remarquait au chœur la présence du vicaire général Cyrille-Etienne Légaré, administrateur de l'archidiocèse en l'absence de l'archevêque Taschereau, parti pour Rome le 21 avril précédent, accompagné de l'abbé Louis-Nazaire Bégin, et le recteur de l'Université Laval, le grand vicaire Hamel⁹⁷! Son testament révéla qu'il possédait une fortune considérable, surtout pour l'époque. Outre des legs substantiels faits à des institutions religieuses ou charitables, il laissait à chacun de ses trois enfants environ cent mille dollars⁹⁸.

94. ASQ, Université 35, nos 115 et 116: Landry vs Hamel, 13 juin 1884. Réponse au Mémoire de Ph. Landry (brouillon). L'abbé Hamel l'adressait à Dom Smeulders précédé du préambule suivant, daté du 14 juin 1884: «J'ai l'honneur de transmettre à V. E. ma réponse au Mémoire de Mr A.-C.-R.-P. Landry dans la cause Landry vs Hamel.

«Je regrette de n'avoir pu la transmettre plus tôt. Il m'a fallu travailler jour et nuit pour la terminer hier soir, dernier jour qui m'était fixé par Mr Landry.

«J'espère qu'elle suffira pour ma justification et prouvera que je n'ai pas dit ce que trois ou quatre personnes prétendent m'avoir entendu dire une fois en passant, tandis que ceux qui m'entourent et qui sont habituellement avec moi m'ont toujours entendu soutenir le contraire.»

95. *Le Canadien*, 18 juin 1884.

96. Rumilly, *Histoire de la Province de Québec*, t. IV, p. 177.

97. *Le Canadien*, 21 juin 1884. — L'abbé Hamel écrivait à Philippe Landry, le 18 juin 1884: «Dans la rude épreuve par laquelle il a plu au bon Dieu de vous faire passer en vous élevant votre vénérable père, permettez-moi, cher Monsieur, d'oublier nos différents (*sic*) et de vous prier d'agréer mes bien sincères condoléances. Malgré les apparences, j'ai toujours conservé pour Mr le Dr Landry l'estime des premiers jours, et je suis bien persuadé que ses vertus et ses bonnes oeuvres lui ont ouvert dès maintenant les portes du ciel.» (ASQ, Université 35, no 120.) — A quoi Philippe Landry répondit, le 24 juin suivant: «L'hommage délicat que vous avez bien voulu rendre à la mémoire du Dr Landry a été, pour la famille qui le pleure, une consolation pour laquelle nous prions Dieu de vous bénir. Veuillez accepter l'expression de notre profonde gratitude. Elle est d'autant plus vive que nous savons pleinement apprécier toute la générosité de votre démarche.» (ASQ, Université 34, no 1.)

98. *Le Canadien*, 23 juin 1884.

La tenace Philippe Landry redoubla d'ardeur pour obtenir la réhabilitation intégrale de la mémoire de son père. L'intervention du commissaire apostolique Dom Smeulders n'ayant en rien tranché le litige, l'affaire rebondit de nouveau à Rome. Le 25 février 1885, Landry écrivait au cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, pour demander de nouveau justice:

1°) En condamnant M. l'abbé Hamel à la réparation des injures et des calomnies proférées publiquement contre le Dr Landry;

2°) en condamnant S. G. l'archevêque de Québec — qui est réellement responsable des torts causés par la publication des lettres de M. Hamel, puisqu'il a autorisé telle publication, et qui est également responsable de la décision du conseil universitaire, qu'il aurait pu empêcher en sa qualité de visiteur apostolique — à réparer le tort immense qu'il a causé à la réputation du Dr Landry, par l'abus de son autorité épiscopale, en flétrissant injustement du haut de la chaire de vérité de toutes les églises paroissiales et en chapitre dans toutes les communautés religieuses de l'archidiocèse et dans tous les journaux de Québec, le nom d'un citoyen honnête et universellement respecté;

3°) en condamnant l'Université Laval à rescinder sa résolution diffamatoire du 4 juin 1883 qui entache la mémoire de l'un de ses plus brillants professeurs;

4°) en blâmant l'officialité métropolitaine pour le scandaleux déni de justice dont elle s'est rendue coupable en suivant l'inspiration de l'archevêque⁹⁹.

De Rome l'affaire devait reprendre prestement le chemin de Québec! Voici comment. A la réception de la lettre de Philippe Landry, le cardinal Simeoni prit langue avec l'évêque de Chicoutimi, Mgr Dominique Racine, alors à Rome, qui écrivit à Mgr Taschereau le 29 mars suivant: « Son Em. le Card. Simeoni m'a prié d'écrire à V. G. pour la solliciter de travailler à régler à l'amiable l'affaire Landry-Hamel. D'après tout ce que nous avons devant nous, m'a-t-Elle dit, je crains beaucoup que M. Hamel ne soit condamné dans une Congrégation générale de la Propagande. Ce se-

99. Je remercie mon confrère André Vachon de m'avoir communiqué le texte imprimé de cette lettre de Philippe Landry.

rait un malheur et je voudrais l'éviter. C'est pourquoi je vous prie d'écrire de suite à Sa Grandeur afin qu'elle s'interpose et fasse tous ses efforts pour éviter ce scandale¹⁰⁰. »

A la suggestion du cardinal Simeoni, Mgr Taschereau s'efforça, lors d'une entrevue, d'amener Philippe Landry à composition. Ses efforts s'achoppèrent à une opposition irréductible de la part des héritiers du docteur Landry, comme il l'apprenait à Hamel dans sa lettre du 20 avril suivant¹⁰¹.

Il ne restait plus qu'une solution : s'adresser de nouveau à Rome !

Taschereau dicta à Hamel ce qu'il fallait écrire à Simeoni :

« 1°) Je crois et j'ai toujours cru que la franc-maçonnerie est justement condamnée par le S. Siège sous des peines très graves, de sorte qu'aucun catholique ne peut en faire partie sans péché très grave et sans encourir l'excommunication.

« 2°) Je crois et j'ai toujours cru que parmi les protestants francs-maçons il y a des individus moins dangereux et moins coupables que les autres, comme le dit expressément Sa Sainteté dans sa bulle du 20 avril 1884. »

Et Mgr Taschereau ajoutait : « Faites votre mémoire tout court, tout court, tout court; sans entrer dans des discussions inutiles; une simple exposition de doctrine en deux points pouvant se résumer comme suit: Je crois et j'ai toujours cru ce que le Saint-Siège enseigne sur cette matière comme sur toutes les autres. »

Après avoir reproduit ces lignes de Mgr Taschereau dans sa lettre du 30 avril au cardinal Simeoni, Hamel concluait : « Je n'ai certainement jamais eu intention de dire autre chose dans les diverses circonstances où j'ai eu occasion de parler sur ce sujet, notamment lorsque j'ai parlé au Dr Landry à mon retour de Rome en 1873¹⁰². »

100. ASQ, Université 34, no 14.

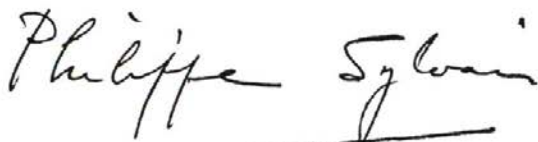
101. *Ibid.*, 34, no 17.

102. *Ibid.*, 34, no 19.

Il faut croire que cette dernière mouture de l'affaire par le recteur Hamel convainquit enfin les autorités romaines. En effet, après la mort, survenue le 16 juillet 1913, de celui qui était devenu Mgr Hamel, protonaire apostolique, Philippe Landry, président depuis 1911 du Sénat canadien, en était encore réduit à s'adresser, en septembre 1915, à l'archevêque de Québec et chancelier de l'Université Laval, le cardinal Louis-Nazaire Bégin, pour le prier de faire « rayer » des « annales du Conseil de l'Université Laval » « la résolution d'expulsion » qui imprimait une « tache » à l'honneur de la mémoire paternelle¹⁰³. En vain !

Le jour même du décès du sénateur Landry, le 20 décembre 1919, l'archiviste du Séminaire de Québec, Mgr Amédée Gosselin, ferma le dossier Landry-Hamel par cette note dépourvue certes de toute onction ecclésiastique: « L'affaire est finie et bien finie. (. . .) L'honneur de l'Université vaut l'honneur du Dr Landry, au moins¹⁰⁴. »

La vie active du docteur Landry s'inscrit dans le premier quart de siècle d'existence de l'Université Laval. Elle en marqua les débuts héroïques et prometteurs, pour finalement s'enliser dans le maquis des luttes idéologiques qui détournèrent trop de forces vives et d'intelligences d'élite d'un travail vraiment créateur. L'historien ne peut que contempler avec tristesse l'imbroglio de ces polémiques interminables et inexpiables qui stérilisèrent trop efficacement et pendant trop d'années le progrès scientifique au sein de la petite collectivité canadienne-française.



secrétaire de la Société des Dix.

103. *Ibid.*, 34, no 39.

104. *Ibid.*, 35, no 97.